

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : MAIRIE MARSILLARGUES

Correspondant : Mme Bernadette Vignon, Maire, MAIRIE PLACE DE L HOTEL DE VILLE, 34590 Marsillargues, tél. : 04 11 28 13 31, courriel : marche-public@marsillargues.fr, adresse internet du profil acheteur : <https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/index.jsp>

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs

Principale(s) Activité(s) du pouvoir adjudicateur :

- Commune

Objet du marché : Missions d'assistance à la passation d'un contrat de concession-DSP pour le service de restauration collective de la Commune de Marsillargues.

Catégorie de services : 11

Lieu d'exécution et de livraison : Mairie, 34590 Marsillargues

L'avis implique un marché public

Caractéristiques principales :

- Des variantes seront-elles prises en compte : oui
- Les caractéristiques principales sont les suivantes :- élaboration d'un cahier des charges en vue d'une consultation pour la passation d'un contrat de concession - délégation de service public - de la restauration municipale de la Ville - assistance durant toute la procédure : élaboration des documents nécessaires, du calendrier, jusqu'à la notification du contrat et accompagnement à la mise en oeuvre.

Prestations divisées en lots : non

Durée du marché ou délai d'exécution : à compter du 26 octobre 2017 et jusqu'au 26 octobre 2018

Date prévisionnelle de début des prestations (Marché de fournitures/services) : 26 octobre 2017

L'exécution du marché est soumise à d'autres conditions particulières : non

Conditions de participation :

- Critères de sélection des candidatures : Les critères sont indiqués au règlement de consultation

Marché réservé : Non

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

Commentaire sur les justifications : La liste des documents demandés figure au règlement de la consultation

Nombre de candidats :

- Réduction du nombre d'opérateurs durant la négociation ou le dialogue (procédure négociée, dialogue compétitif) : Recours à une procédure se déroulant en phases successives afin de réduire progressivement le nombre des solutions à discuter ou des offres à négocier : NON

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : NON.

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif)

Type de procédure : Procédure adaptée

Date limite de réception des offres : 29 septembre 2017 à 12 h 00

Délai minimum de validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Numéro de référence attribué par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice : 2017S009

Renseignements complémentaires : Le cahier des charges peut être téléchargé sur le site <http://www.achatpublic.com> ou demandé par mail à : marche-public@marsillargues.fr

Date d'envoi du présent avis à la publication : 06 septembre 2017

Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus : Mme VIGNON Bernadette , Commune de Marsillargues SERVICE DES MARCHES PUBLICS, Place de l'Hôtel de Ville BP 23, 34590 Marsillargues, tél. : 04 11 28 13 31, courriel : marche-public@gmarsillargues.fr, adresse internet : https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2017_PsX9F49iFf

Informations complémentaires :

- La prestation n'est pas réservée à une profession particulière

Conditions et mode de paiement pour obtenir les documents contractuels et additionnels :
voir le règlement de la consultation

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Montpellier, Tribunal administratif de Montpellier - 6 rue Pitot - Horaires d'ouverture : Du Lundi au Vendredi : de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00, 34003 Montpellier cedex 1, tél. : 04 67 54 81 00, télécopieur : 04 67 54 74 10

Détails d'introduction des recours : Référé pré-contractuel possible avant la signature du marché.
Recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de la publicité ou de la notification des décisions.